

Présidence : représentant du Ministère du travail

Représentants des employeurs

- UNGE (présent)
- FENIGS (Présent)
- CSNGT (Présent)
- UNTEC (Présent)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU CFDT (Présent)
- FGFO CONSTRUCTION (Présent en Visio)
- FNSCBA CGT (Excusé)
- CFE-CGC-BTP (Présent en Visio)

RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION MIXTE PARITAIRE APPROUVÉE

MERCREDI 17 MARS 2021

9h30 / 17h

Lieu : UNTEC – 74 rue de la fédération 75015 PARIS

Format Hybride

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
II.	VALIDATION DES RELEVES DES DECISIONS DE LA CMP DU 10 FEVRIER 2021	3
III.	NEGOCIATION D'UN NOUVEL AVENANT DE L'ACCORD DE FUSION DU 7 MAI 2019	3
IV.	NEGOCIATION, RELECTURE ET SIGNATURE ACCORD CONTRAT DE CHANTIER.....	4
V.	REFLEXION METHODOLOGIQUE POUR LA REVISION DE LA GRILLE DE CLASSIFICATION (RETOUR DE L'EXPERIMENTATION ET SOURCING CABINET).....	4

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

Sur proposition de la CFE CGC BTP, le point de l'ordre du jour concernant le relevé des décisions sera dorénavant rédigé de la manière suivante : Validation du projet du relevé des décisions.

II. VALIDATION DES RELEVES DES DECISIONS DE LA CMP DU 10 FEVRIER 2021

DECISION

Le relevé des décisions de la CMP du 10 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

III. NEGOCIATION D'UN NOUVEL AVENANT DE L'ACCORD DE FUSION DU 7 MAI 2019

POSITION

Les organisations professionnelles et syndicales expriment leurs positions concernant l'intérêt à travailler sur un projet de nouvel avenant de l'accord de fusion du 7 mai 2019 portant sur les mandats.

La CFTC, se déclare pour l'ouverture à négociations d'un tel avenant.

FO : problème de connexion, ne réussit pas s'exprimer à distance.

CFE CGC BTP : Se déclare favorable à l'ouverture de négociations spécifiques sur ce thème dans le respect des dispositions de l'article 8 de l'accord de fusion affirmant la nécessité d'exprimer des propositions, de motiver les refus et de formuler des contre-propositions.

SYNATPAU : est favorable à l'ouverture d'une renégociation à la lumière des thèmes apportés par les organisations syndicales qui se sont opposées au dernier avenant.

FENIGS : Sera acteur et dans la recherche du consensus sur les points essentiels du projet d'accord.

CSNGT : Sera acteur et dans la recherche du consensus sur les points essentiels du projet d'accord.

UNTEC : Sera acteur et dans la recherche du consensus sur les points essentiels du projet d'accord, et souhaite que soient traités l'ensemble des points d'opposition exprimés par les organisations syndicales de salariés.

UNGE : Favorable à la réouverture d'une négociation.

DECISION

La CMP décide d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion, la réouverture de la négociation d'un nouvel avenant portant sur les mandats en basant ses travaux sur la dernière version de texte travaillée en commission, ainsi que sur les trois courriers d'opposition des organisations syndicales.

La CFE CGC BTP se rapprochera des autres organisations (FO CONSTRUCTION et CFTC), pour proposer au plus tard à la commission d'avril 2021 un projet commun conformément à l'article 8 de l'accord de fusion.

FO se rapprochera de la CFE CGC BTP et de la CFTC.

Précision concernant la forme des invitations à la CMP :

Les invitations adressées par la DGT, pour les prochaines réunions de commission mixte paritaire, mentionneront dorénavant et systématiquement le lien permanent de la Drop Box.

IV. NEGOCIATION, RELECTURE ET SIGNATURE ACCORD CONTRAT DE CHANTIER.

DECISION

Chaque organisation se positionnera au plus tard lors de la CMP d'avril 2021, sur les points suivants :
- classification et période d'essai.

V. REFLEXION METHODOLOGIQUE POUR LA REVISION DE LA GRILLE DE CLASSIFICATION (Retour de l'expérimentation et sourcing cabinet).

DECISION

Report à la CMP d'avril 2021

La prochaine commission se réunira dans les locaux de L'UNTEC 74 rue de la fédération 75015 PARIS, de 9h30 à 17h avec mise à disposition par l'UNTEC de la Visio au besoin.

L'UNTEC organisera une commande collective pour le déjeuner si nécessaire.

Cependant si la situation sanitaire le nécessitait la réunion se tiendrait à nouveau en totalité en Visio conférence avec les moyens techniques de l'UNGE (de 9h00 à 13h)

1. Approbation de l'ordre du jour – *10 minutes*
2. Approbation du projet du relevé des décisions de la CMP du 17 mars 2021 – *10 minutes*
3. Négociation, relecture et signature accord contrat de chantier.
4. Négociation d'un nouvel avenant à l'accord de fusion du 7 mai 2019 (mandats)
5. Réflexion méthodologique pour la révision de la grille de classification : Retour de l'expérimentation et sourcing cabinet.

PROJET DE RELEVÉ DES DÉCISIONS CMP DU 17 MARS 2021 APPROUVE